

**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019**  
1ère session extraordinaire de 2019  
**31 DI GHJENNAGHJU È 1mu DI FERRRAGHJU**  
31 janvier et 1er février  
**2019/E1/005**

## Question déposée par Jean-François Casalta au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa

Objet : *Restructuration du fond de baie d'Ajaccio*

Monsieur le Président,

Par délibération du 21 janvier 2010, l'Assemblée de Corse a approuvé le rapport 2010/E1/008 relatif au développement du port de commerce d'Ajaccio.

Ce plan prévoyait, notamment, le transfert de l'activité de fret à Saint Joseph avec extension des terre-pleins nécessaires aux manœuvres et au stationnement.

Par délibération du 25 juillet 2013, l'Assemblée de Corse a adopté le rapport 2013/E4/140 approuvant l'organisation des études et leur pilotage sur la restructuration urbanistique du fond de baie d'Ajaccio pour un montant total HT de 460 000 euros dans le cadre du PO FEDER, selon la répartition suivante :

- Europe 47 % soit 216 200 €
- Collectivité Territoriale de Corse 53 % soit 243 800 €

Le groupement retenu pour effectuer cette prestation - SCET /CYCLADES /SALINI /IN-STRADA - a notamment pris en compte les projets suivants :

- Le transfert de l'activité de fret à Saint Joseph avec extension des terre-pleins sur la mer, l'accès au nouveau port, la reprise de l'accès au port actuel, (CTC),
- Le déplacement de la gare ferroviaire à Saint Joseph, incluant son dépôt de maintenance, ses bâtiments accès et stationnements (CTC),
- L'aménagement d'un TCSP (CAPA),
- Le développement des ports de plaisance,
- L'aménagement de la RN193 en boulevard urbain, les carrefours avec la voirie secondaire, (CTC/CG2A/Ville),
- La création de stationnements.

Il a ensuite réalisé un programme de conception qui a été présenté à un comité technique regroupant les services de l'ex CTC, de la ville d'Aiacciu, de la CAPA ainsi que ceux de la chambre de commerce et d'industrie de Corse du Sud.

Le marché a été réglé à l'adjudicataire au regard des prestations réalisées.

Les phases suivantes qui prévoyaient l'organisation d'un concours avec esquisse pour retenir un concepteur et l'accompagnement éventuel de l'ex CTC dans le suivi général des opérations de travaux ne se sont jamais déroulées faute d'accord entre les différents intervenants.

Il convient aujourd'hui de s'interroger sur les suites à donner à ce marché qui n'a jamais été mené à son terme.

Le réaménagement du fond de baie d'Aiacciu est un dossier capital pour la Ville dans la mesure où il apportera des solutions en matière d'amélioration des conditions de circulation, tous modes confondus, entre le centre et la périphérie d'une part, entre la ville et la partie littorale d'autre part.

Il proposera en outre la création et la valorisation d'espaces publics, urbains et paysagers qui sur un plan esthétique et fonctionnel seront des atouts importants pour le développement de la cité et la qualité de vie de ses habitants.

Il permettra de fluidifier, améliorer, embellir, et désenclaver des zones qui sont aujourd'hui peu ou mal utilisées.

L'exemple du terre-plein de la gare dont le potentiel n'est en rien valorisé est suffisamment significatif pour que chacun puisse avoir une vision assez claire des problématiques et des enjeux.

Si la Ville, nous semble-t-il, doit être la première concernée par l'aménagement de cet espace la Collectivité de Corse, qui est propriétaire du réseau routier national, du réseau ferré, des ports ainsi que de l'ensemble des emprises situées entre la mer et la façade bâtie, depuis le quartier Saint Joseph jusqu'à l'actuel carrefour de la gare, se doit de relancer ce projet soit en réactivant le marché précité soit en initiant de nouvelles procédures associant tous les partenaires institutionnels intéressés en prenant en compte les prochaines échéances budgétaires et les programmes nationaux de soutien aux cœurs de villes.